



Isolant Grout, Partie B

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Isolant Grout, Partie B
Autres moyens d'identification	Élastomère d'uréthane
Famille du produit	Isocyanate aromatique
Usage recommandé	Mélangé avec un autre composant pour former un coulis d'isolation résistant à la corrosion.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624
Numéro de la FDS	0122

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B; Sensibilisation respiratoire - catégorie 1A; Sensibilisation cutanée - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(Voies respiratoires)

Conseil(s) de prudence :

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 01 de 11

Prévention :

- P261 Éviter de respirer vapeurs.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection.
- P284 Porter un équipement de protection respiratoire (un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques).

Intervention :

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
- P304 + P341 EN CAS D'INHALATION : S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un Centre antipoison ou un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage :

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination :

- P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

La coupe et le broyage du produit polymérisé produiront une poussière respirable.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Methylenediphenyl diisocyanate (mélange d'isomères)	26447-40-5	100 %	MDI	Diisocyanate aromatique

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié).

Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 02 de 11

les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

Commentaires sur les premiers soins

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Notes au médecin :

Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Peut causer une sensibilisation respiratoire ou des symptômes semblables à ceux de l'asthme. Les bronchodilatateurs, les expectorants et les antitussifs peuvent être utiles. Traiter le bronchospasme avec un bêta2-agoniste inhalé et des corticostéroïdes oraux ou parentéraux. Les symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes fortement exposées doivent être observées pendant 24 à 48 heures afin de déceler tout signe de détresse respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut irriter le nez et la gorge. Sensibilisant cutané. Peut causer une réaction cutanée allergique chez certaines personnes. Sensibilisant des voies respiratoires. Peut causer de l'asthme ou une réaction semblable à de l'asthme chez certaines personnes. Une exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Système respiratoire, yeux, peau.

Instructions particulières

Des réactions respiratoires et cutanées peuvent survenir lors du mélange avec le polyol.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Asthme, troubles respiratoires, allergies cutanées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas. Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un flux lourd d'eau peut étaler le feu.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; produits chimiques toxiques. Cyanure d'hydrogène Isocyanates.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Protection lors de la lutte contre les incendies: n'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Protecteur complet vêtements. Appareil respiratoire autonome. Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Avant d'entrer, surtout dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié afin de vérifier ce qui suit : la présence de gaz ou de vapeurs toxiques.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 03 de 11

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé.

Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Absorber avec des matériaux tels que : Saleté. Vermiculite. Sable. Argile. N'utilisez PAS de matériaux absorbants tels que : Poudre de ciment (Remarque : peut générer de la chaleur). Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

Neutraliser le site de déversement en ajoutant une solution décontaminante appropriée : Formulation 1 : carbonate de sodium 5 - 10 % ; détergent liquide 0,2 - 2%; eau pour compléter à 100%.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Ne pas inhaler ce produit. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment. Température de stockage: 50 ° F (10 ° C) - 100 ° F (38 ° C).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate			0.005 ppm	0.02 ppm		
Methylenediphenyl diisocyanate (mélange d'isomères)	0.005 ppm	0.02 ppm		0.02 ppm		
Polymethylene polyphenyl isocyanate	0.005 ppm			0.02 ppm		

Si des limites d'exposition existent, elles sont énumérées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, aucune valeur n'est applicable.

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. TLV® = Valeur limite d'exposition.

TWA = Moyenne pondérée dans le temps.

STEL = Limite d'exposition de courte durée.

OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis. PEL = Limite d'exposition admissible.

C = Valeur plafond.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 04 de 11

Contrôles d'ingénierie appropriés

L'odeur et l'irritabilité de ce matériau sont suffisantes pour avertir d'une exposition excessive

Mesures d'ingénierie :

Fournir une ventilation mécanique (générale et/ou locale) suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (le cas échéant) ou en dessous des niveaux qui causent des effets indésirables connus, suspectés ou apparents. Prévoyez une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où la poussière se forme. Protection de la peau et du corps couvrir la peau exposée la meilleure manière possible. Protection des yeux porter des lunettes anti-éclaboussures lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. Utiliser des mesures de contrôle rigoureuses comme une enceinte d'isolement afin d'empêcher le dégagement du produit dans le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes ou des lunettes de protection et un écran facial lors du mélange.

Lorsqu'il existe un risque d'exposition des yeux au liquide, à la vapeur ou au brouillard, porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Porter des gants résistants (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité). Jetez les gants qui présentent des déchirures, des trous d'épingle ou des signes d'usure. Les matériaux appropriés sont le caoutchouc butyle, le caoutchouc naturel, le caoutchouc néoprène, le caoutchouc nitrile, le polyéthylène, le polyvinyle, l'alcool, le Viton®, le chlorure de polyvinyle, le tissu et le cuir.

Les gants doivent être jetés et remplacés en cas de signe de dégradation ou de percée chimique.

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

Pour une intervention d'urgence ou dans des situations où le niveau atmosphérique est inconnu, utilisez un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé ou une conduite d'air à pression positive avec une alimentation en air autonome auxiliaire.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide brun sombre. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	De moisi
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point d'ébullition/Point initial	406 °F (208 °C)
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	< 0.0001 mm Hg (0.0000 kPa)
Densité de vapeur	Pas disponible

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 05 de 11

Densité relative (eau = 1)	1.24 à 25 °C
Solubilité	Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Densité en vrac	77 lb/ft3 (1234 kg/m3)

Autre propriété physique 1	Propriétés oxydantes - Non
Autre propriété physique 2	Propriétés explosives - Non explosif
Autre propriété physique 3	Coefficient de partage : n-octanol/eau Réagit avec l'eau.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Les diisocyanates réagissent avec de nombreux matériaux et la vitesse de réaction augmente avec la température ainsi qu'avec un contact accru; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact est augmenté par agitation ou si l'autre matériau se mélange avec le diisocyanate.

Les diisocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et coulent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz carbonique et une couche de polyurée solide. La réaction avec l'eau génère du dioxyde de carbone et de la chaleur.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir Stockage, Section 7.

Risque de réactions dangereuses

Peut arriver. L'exposition à des températures élevées peut entraîner la décomposition du produit et la génération de gaz. Cela peut provoquer une accumulation de pression et/ou la rupture des conteneurs fermés.

La polymérisation peut être catalysée par : Des bases fortes. Eau.

Conditions à éviter

Contact prolongé avec l'eau ou l'humidité.

Exposition prolongée à de hautes températures. L'exposition à des températures élevées peut entraîner la décomposition du produit. La génération de gaz lors de la décomposition peut créer une pression dans les systèmes fermés. La montée en pression peut être rapide.

Évitez l'humidité. Le matériau réagit lentement avec l'eau, libérant du dioxyde de carbone qui peut provoquer une accumulation de pression et la rupture des récipients fermés.

Des températures élevées accélèrent cette réaction.

Matériaux incompatibles

Éviter le contact avec : Acides. Alcools. Amines. Eau. Ammoniac. Bases. Air moite. Oxydants puissants.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 06 de 11

Le contact est augmenté par agitation ou si l'autre matériau se mélange avec le diisocyanate. Les diisocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et coulent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz carbonique et une couche de polyurée solide. La réaction avec l'eau génère du dioxyde de carbone et de la chaleur. Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'apport d'air et de la présence d'autres matières.

Des gaz sont libérés lors de la décomposition produits chimiques toxiques et corrosifs.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par inhalation: Remarques : Les symptômes peuvent être retardés.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; absorption par la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	178 mg/m ³ (rat)	2200 mg/kg (souris)	
Methylenediphenyl diisocyanate (mélange d'isomères)	0.49 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (poussière)	> 10000 mg/kg (rat)	> 9400 mg/kg (lapin)
Polyméthylène polyphényl isocyanate	490 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	2200 mg/kg (souris)	> 9400 mg/kg (lapin)

CL50 (Inhalation)

Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons. Peut provoquer un oedème pulmonaire (liquide dans les poumons). Les effets peuvent être retardés. Une diminution de la fonction pulmonaire a été associée à une surexposition aux isocyanates

DL50 (Ingestion)

Faible toxicité en cas d'ingestion. De petites quantités ingérées accidentellement à la suite d'opérations de manutention normales ne sont pas susceptibles de causer des blessures ; cependant, avaler de plus grandes quantités peut causer des blessures.

DL50 (Cutané)

Il est peu probable qu'un contact prolongé avec la peau entraîne l'absorption de quantités nocives.

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une légère irritation.

El contacto prolongado puede causar una ligera irritación de la piel con enrojecimiento local. Puede manchar la piel.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une légère irritation.

Peut causer de légères lésions cornéennes temporaires.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge. À fortes concentrations peut causer lésion pulmonaire.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Voie d'exposition : Inhalation

Organes cibles : voies respiratoires.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 07 de 11

Ingestion

Peut causer irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires.

Après la sensibilisation, une réaction allergique peut survenir à faibles niveaux d'exposition.

Des lésions tissulaires des voies respiratoires supérieures et des poumons ont été observées chez des animaux de laboratoire après des expositions excessives répétées aux aérosols MDI/MDI polymères.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée :

Le contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Des études animales ont montré que le contact cutané avec des isocyanates peut jouer un rôle dans la sensibilisation respiratoire.

Sensibilisation respiratoire :

Peut provoquer une réaction respiratoire allergique.

Les concentrations de MDI inférieures aux directives d'exposition peuvent provoquer des réactions respiratoires allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Les symptômes de type asthmatique peuvent inclure une toux, une respiration difficile et une sensation d'oppression dans la poitrine. Parfois, des difficultés respiratoires peuvent mettre la vie en danger.

Cancérogénicité

Des tumeurs pulmonaires ont été observées chez des animaux de laboratoire exposés à des gouttelettes d'aérosol respirables de MDI/MDI polymère (6 mg/m³) pendant toute leur vie. Des tumeurs sont apparues en même temps qu'une irritation des voies respiratoires et des lésions pulmonaires.

On s'attend à ce que les lignes directrices actuelles sur l'exposition protègent contre ces effets signalés pour le MDI.

Lors de la coupe ou du broyage du produit polymérisé, la poussière respirable sera créée et l'EPI doit être utilisé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Tératogénicité

Pour cette famille de matériaux : Chez les animaux de laboratoire, le MDI/MDI polymérique n'a pas causé d'anomalies congénitales; d'autres effets sur le fœtus ne sont survenus qu'à des doses élevées qui étaient toxiques pour la mère.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le MDI était faiblement positif dans certaines études in vitro; d'autres études in vitro se sont révélées négatives.

Les études de mutagénicité chez l'animal étaient principalement négatives.

Résultats : Les données sur la toxicité génétique du MDI ne sont pas concluantes.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 08 de 11

No known significant effects or critical hazards.

Écotoxicité

Toxicité pour les bactéries :

CE50, boues activées, essai statique, 3 heures, taux de respiration., > 100 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol :

CE50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jours, > 1 000 mg/kg

Toxicité pour les plantes terrestres :

CE50, Avena sativa (avoine), Inhibition de la croissance, 1 000 mg/l

CE50, Lactuca sativa (laitue), Inhibition de la croissance, 1 000 mg/l.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Methylenediphenyl diisocyanate (mélange d'isomères)	> 1,000 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures; eau douce; statique)			1,640 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures; statique)

Persistance et dégradation

Biodégradabilité : Dans l'environnement aquatique et terrestre, le matériau réagit avec l'eau en formant principalement des polyurées insolubles qui semblent stables. Dans l'environnement atmosphérique, le matériau devrait avoir une courte demi-vie troposphérique, sur la base de calculs et par analogie avec les diisocyanates apparentés.

Fenêtre de 10 jours : Non applicable

Biodégradation : 0 %

Temps d'exposition : 28 j

Méthode : Ligne directrice 302C de l'OCDE ou équivalent.

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF): 92 Cyprinus carpio (Carpe) 28 d

Réagit avec l'eau. Dans l'environnement aquatique et terrestre, le mouvement devrait être limité par sa réaction avec l'eau formant principalement des polyurées insolubles.

Mobilité dans le sol

Dans l'environnement aquatique et terrestre, le mouvement devrait être limité par sa réaction avec l'eau formant principalement des polyurées insolubles.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Le matériau entièrement polymérisé est considéré comme toxicologiquement et écologiquement inerte et doit être éliminé de manière appropriée.

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 09 de 11

Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
DOT É.-U	N/A	Non réglementé		
TMD au Canada	N/A	Non réglementé		
IATA (transport aérien)	N/A	Non réglementé		
OMI (transport maritime)	N/A	Non réglementé		

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

Autres informations Quantité à déclarer (Département des Transports des États-Unis): 5435 kg (11982 lb) Ce produit est considéré non-réglementé pour le transport par le Département des transports des États-Unis, à moins que la quantité de matériau emballé dépasse la quantité à déclarer.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Clasificación HMIS

Health 2 *

Inflammabilité 1

Risque physique 1

0 = non significatif, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Élevé

4 = Extrême, * = Chronique

Quantité à déclarer : 5435 kg (11982 lb) Lorsque ce produit est expédié dans des contenants de taille inférieure à la quantité à déclarer (RQ) du produit, ce matériau est considéré comme non réglementé pour le transport.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Partie 1A. (Polyméthylène polyphényl isocyanate) Partie 1A. (4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate)

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA : Quantité à déclarer : 5435 kg (11982 lb) Lorsque ce produit est expédié dans des contenants de taille inférieure à la quantité à déclarer (RQ) du produit, ce matériau est considéré comme non réglementé pour le transport.

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 Titre III (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986)

SARA Title III - Section 311/312 : Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

Corrosion ou irritation de la peau

Lésions oculaires graves ou irritation oculaire

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 10 de 11

SARA Title III - Section 313 : Ce produit contient les substances suivantes qui sont soumises aux exigences de déclaration de la section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et qui sont répertoriées dans 40 CFR 372.

Pennsylvania Right To Know : Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient pas de produits chimiques à des niveaux qui nécessitent un signalement en vertu de cette loi.

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou tout autre problème de reproduction.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA	Santé - 2	Inflammabilité - 1	Instabilité - 1
	Selon : Methylenediphenyl diisocyanate (mélange d'isomères)		
FDS préparée par	B.E.R.		
Numéro de téléphone	(315) 782-3000		
Date de préparation	le 03 novembre, 2015		
Date de la plus récente version révisée	le 30 juin, 2023		
Indicateurs de révision	Révision 4 Mise à jour : . Contrôles toxicologiques, écologiques et d'exposition/informations sur la protection individuelle C.A.S.# Autres informations; examiné et approuvé		
Signification des abréviations	ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances		
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).		
Avis	REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.		

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie B - Ver. 4

FDS No. : 0122

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 11 de 11